



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 37

Votants : 71 (dont 34 procurations)

N°64

OBJET :

FICT 2017-2021

23EME
PROGRAMMATION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

21 JUIL. 2021
Publiée ou homologuée
le :

21 JUIL. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARBOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARBOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARBOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire de Vichy Val d'Allier n°6 du 4 avril 2013 portant création du FICT, et n°2/B du 18 juillet 2013 portant règlement du FICT,

Vu le dispositif des contrats communaux d'aménagements de bourg instaurés par le Département de l'Allier et co-financés par Vichy Communauté, dont les dispositions ont été adoptées par la délibération n°10 du 25 mars 2010,

Vu la délibération du 18 juin 2015 relative au soutien de VVA aux projets d'investissements des communes et portant prorogation des dispositions du FICT 2013-2014 sur la période 2015-2020 tout en permettant le cumul du plafond annuel du FICT sur la période 2015-2020 (soit 6 années),

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier du 24 septembre 2015 relative à la 1ère programmation FICT 2015-2020, du 25 février 2016 relative à la 2ème programmation FICT 2015-2020, du 15 septembre 2016 relative à la 3ème programmation FICT 2015-2020, du 8 décembre 2016 relative à la 4ème programmation FICT 2015-2020, du 30 mars 2017 relative à la 5^{ème} programmation du FICT 2015-2020, du 22 juin 2017 relative à la 6^{ème} programmation FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 7^{ème} programmation du FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 8^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 20 décembre 2017 relative à la 9^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 8 Mars 2018 relative à la 10^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 14 Juin 2018 relative à la 11^{ème} programmation 2017-2020, du 20 septembre 2018 relative à la 12^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 13 décembre 2018 relative à la 13^{ème} programmation, du 28 février 2019 relative à la 14^{ème} programmation, du 28 Mars 2019 relative à la 15^{ème} programmation, du 13 Juin 2019 relative à la 16^{ème} programmation, du 26 Septembre 2019 relative à la 17^{ème} programmation, du 05 décembre 2019 relative à la 18^{ème} programmation, du 13 février 2020 relative à la 19^{ème} programmation, du 24 septembre 2020 relative à la 20^{ème} programmation, du 03 Décembre 2020 relative à la 21^{ème} programmation, du 04 mars 2021 relative à la 22^{ème} programmation,

Vu le pacte fiscal et financier de solidarité adopté par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2017 portant modification du FICT 2015-2020,

Vu la délibération N°18 du conseil communautaire du 04 mars 2021 approuvant la prolongation du dispositif FICT sur l'exercice 2021,

Vu les demandes de subvention déposées au titre du FICT par les communes de Abrest, Brugheas, Châtel Montagne, Cusset, La Chabanne, La Chapelle, Le Vernet, Saint Clément, Saint Pont,

Considérant que le coût des travaux réalisés par la commune de Brugheas se rapportant à la salle socio-culturelle est inférieur au budget prévisionnel, il convient de régulariser le montant de l'aide versée par Vichy Communauté au titre du FICT,

Considérant que le coût des travaux réalisés par la commune de Saint Pont portant sur la rénovation de bâtiments communaux, d'une part, et sur le busage de voirie d'autre part, est inférieur au budget prévisionnel qui avait été retenu pour attribuer le soutien financier de l'agglomération dans le cadre de la 20^{ème} programmation du FICT, il convient de régulariser le montant de l'aide versée par Vichy Communauté,

Considérant la volonté de Vichy Communauté de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire,

Considérant la nécessité d'arrêter une 23^{ème} liste de projets d'intérêt commun décrits dans la présente délibération,

Communes	Intitulé du projet	FICT Communes / Vichy Communauté			
		Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT 2017-2021	FICT Restant disponible (avant décision du CC)	FICT retenu au titre de l'opération
Abrest	Amélioration du cadre de vie de plusieurs quartiers par des travaux d'aménagement de clôtures et illuminations festives	8 943 €	244 909 €	34 987 €	4 025 €
	Travaux de mise aux normes de bâtiments communaux.	10 573 €			5 287 €
	Acquisition de matériels, équipements et véhicules pour le centre technique municipal	33 341 €			16 670 €
	Acquisition de matériels et équipements pour l'école et la bibliothèque	6 067 €			3 034 €
	Travaux aux anciens ateliers municipaux	59 902.50 €			5 971 €
Brugheas	Annule et remplace la 22^{ème} Programmation Remplacement du chauffage et autres travaux divers concernant la salle socio-culturelle	59 187 €	172 737 €	42 144 €	14 110 €
Busset	Mise aux normes électriques de la Maison d'assistantes maternelles	11 383 €	111 660 €	16 852 €	5 691 €
	Réfection de VRD Etang Rouchon et Dachers	4 200 €			2 100 €
Châtel Montagne	Rénovation et valorisation d'un atelier communal situé dans le bourg	62 000 €	93 278 €	22 818 €	7 318 €
	Réfection du local associatif communal	10 000 €			1 500 €
	Réfection du chemin communal « Signablin » et la VRD de Chargueraud	38 460 €			6 000 €

	Rénovation de VRD	16 000 €			8 000 €
	Annulation de cette opération programmée dans la 21^{ème} programmation Achat d'une maison dans le cadre du projet de redynamisation du centre bourg	8 324 €			-4 162 €
Creuzier Vieux	Aménagement de l'école élémentaire	90 493 €	70 000 €	10 000 €	10 000 €
Cusset	Extension local salle Mimoun (ex COSEC)	97 157 €	1 388 842 €	327 964 €	37 526.5 €
	Extension école de Chassignol	272 389 €			103 694.5 €
La Chabanne	Travaux VRD à Chaudagne	38 222 €	80 430 €	16 086 €	9 556 €
	Aménagement d'un gîte communal « la maison du Rocher »	11 218 €			1 408 €
La Chapelle	Aménagement d'une zone cinéraire	12 034 €	89 785 €	85 051 €	3 517 €
	Eclairage du stade municipal	15 000 €			3 750 €
	Achats de matériels divers	3 215 €			1 607 €
	Travaux de VRD	81 739 €			28 608 €
Laprugne	Aménagement de 2 appartements dans le centre bourg	33 630 €	100 640 €	20 128 €	20 042 €
Le Vernet	Travaux de VRD	94 702 €	228 019 €	34 461 €	33 145 €
Nizerolles	Réfection de VRD	14 100 €	86 595 €	26 517 €	7 050 €
	Rénovation énergétique du centre culturel communal	24 663 €			7 816 €

Saint Clément	Extension du colombarium	14 910 €	89 913 €	38 470 €	3 727 €
	Aménagement d'un bike park	10 158 €			2 453 €
Saint Pont	Annule et remplace la 20 ^{ème} programmation concernant les travaux sur les bâtiments communaux	2 507 €	77 258 €	22 789 €	1 228 €
	Annule et remplace la 20 ^{ème} programmation concernant les travaux de VRD et de busage	3 800 €			926 €
TOTAL 23^{ème} PROGRAMMATION FICT : 351 598 €					

*Enveloppe FICT 2021

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la 23ème liste de projets d'intérêt commun telle que présentée ci-dessus.
- annule la 22^{ème} programmation de FICT visant à accorder la somme de 15 000 euros à la commune de Brugheas pour le changement du système de chauffage de la salle socio-culturelle,
- annule la 21^{ème} programmation de FICT concernant la commune de Saint Pont visant à lui accorder 1 254 euros pour la rénovation de bâtiments communaux, et 1 900 euros pour le busage de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide la 23^{ème} liste des projets d'intérêt commun figurant au présent rapport et le montant des fonds de concours inhérents à chaque projet,
- annule la 22^{ème} programmation de FICT visant à accorder la somme de 15 000 euros à la commune de Brugheas pour le changement du système de chauffage de la salle socio-culturelle,
- annule la 21^{ème} programmation de FICT concernant la commune de Saint Pont visant à lui accorder la somme de 1 254 euros pour la rénovation de bâtiments communaux, et une subvention de 1 900 euros pour le busage de voirie.
- autorise M. le Président ainsi que le directeur général des services à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application des contrats entre Vichy Communauté et les communes,
- charge M. le Président et le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

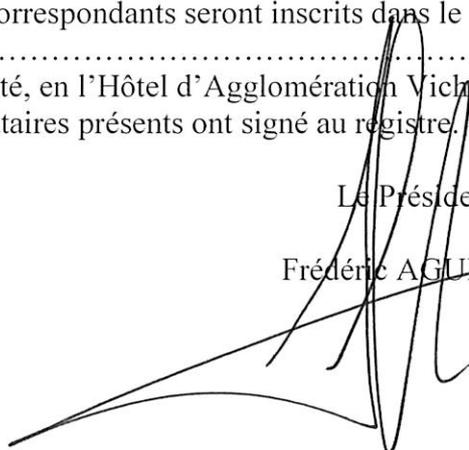
Dit que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget principal 2020 - chapitre 204.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 08 juillet 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 64 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET
2021 - FICT 2017-2021 - 23EME PROGRAMMATION

.....
Date de décision: 08/07/2021

Date de réception de l'accusé 21/07/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08JUIL2021_64

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210708-08JUIL2021_64-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 64.pdf (99_DE-003-200071363-20210708-08JUIL2021_64-DE-1-1_1.pdf)